

Compte rendu de la séance du jeudi 03 novembre 2016

Secrétaire(s) de la séance: Régis LE FLOHIC

Présents : Alain NICHAULT, Régis LE FLOHIC, Denis GRANERO, Jean Marc DUREY, Ronna CHALVET, Delphine FEUILLADE, Emmanuel VERILHAC, Jean François LALFERT, Daniel GINIER

Ordre du jour:

DELIBERATIONS

- Concessions cimetière - affectation des recettes
- Heures complémentaires Céline PERRET
- Heures complémentaires Laurent THIBAUD
- Changement statuts CDC
- Achat parcelle Malarce N°1122
- Echange parcelles Malarce N°736 contre N°733
- Autorisation au Maire signature convention liseuse

- Infos agents techniques
- Fauchage
- Voirie
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

HEURES COMPLEMENTAIRES LAURENT THIBAUD (DE 2016 39)

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation d'affecter des heures complémentaires à M. Laurent THIBAUD pour les mois de septembre et octobre 2016. En effet ces heures ont du être effectuées pour les raisons suivantes :

- Dans un premier temps il y a eu un supplément de travail pour finaliser les travaux de réaménagement des deux bureaux de la mairie et de l'appartement au dessus,
- Puis il a fallu compenser les arrêts de travail de deux agents.

Ces heures complémentaires se déclinent en 44 h pour le mois de septembre, et 36 h pour le mois d'octobre, (détail en annexe), soit 80 h qui seront intégrées à son salaire du mois de novembre.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à affecter 80 heures complémentaires à M. Laurent THIBAUD pour les mois de septembre et octobre 2016 vu les besoins du service.

HEURES COMPLEMENTAIRES CELINE PERRET (DE 2016 40)

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de lui donner l'autorisation d'affecter des heures complémentaires à Mme Céline PERRET pour le mois de novembre 2016. En effet ces heures ont du être effectuées pour les raisons suivantes :

- Formation au logiciel de gestion de la médiathèque de la Communauté de Communes des Vans qui sera prochainement commun aux bibliothèques du territoire.

Ces 10h30 complémentaires effectuées le mercredi 19 octobre et le jeudi 20 octobre seront intégrées à son salaire du mois de novembre.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à affecter 10h30 complémentaires à Mme Céline PERRET pour le mois de novembre.

Approbation des nouveaux statuts de la CDC du Pays des Vans en Cévennes (DE 2016 41)

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que la Communauté de Communes a mis en conformité ses statuts en intégrant le transfert de compétences obligatoires et optionnelles prévu par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) applicables au 01-01-2017.

Il précise également qu'une actualisation a été apportée sur les ressources de la communauté de communes.

Les évolutions statutaires sont les suivantes :

CHAPITRE 3 : COMPETENCES

Article 9 : Compétences de la Communauté

Cette Communauté défend les intérêts communs aux collectivités précitées et exerce les compétences suivantes :

1/Groupe de compétences obligatoires :

- **Aménagement de l'espace :**
 - **Gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
 - **Déchets : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

- **Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté :**
 - ~~Création, aménagement et gestion des zones d'activités économiques, d'intérêt communautaire telles que les zones de « Balagère » et « Les Avelas ».~~ (à retirer)
 - **Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.**
 - **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**
 - **Actions économiques dans le respect des orientations du SRDEII**

- **Promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme :**
 - **Définition, mise en œuvre et coordination d'une politique de développement touristique et patrimonial**
 - **Office de Tourisme notamment en charge de :**
 - **l'accueil et l'information des touristes**

- la promotion touristique de la destination et des prestataires d'activités touristiques et culturelles,
 - l'aide au développement et à la montée en qualité de l'accueil sur le territoire (classement et labellisation, assistance aux porteurs de projets)
 - Le portage et/ou la valorisation des marques touristiques territoriales et environnementales
 - le montage et/ou la commercialisation de produits touristiques
 - l'observation touristique, le suivi et l'évaluation des actions engagées
 - la mise en réseau, formation et animation des prestataires touristiques
- o la stratégie de développement de l'activité touristique par la mise en place de partenariats et la coordination des interventions entre les acteurs économiques
- ~~Elimination et valorisation des déchets ménagers : (à retirer)~~
 - o ~~Service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire. La Communauté de Communes désignera parmi le Conseil Communautaire, le nombre de Délégués appelés à siéger au sein du Comité Syndical du S.I.C.T.O.B.A.~~
 - o ~~Tri sélectif : participer à des actions de développement du tri sélectif, — Sensibilisation de la population.~~

2/Compétences optionnelles

- o ~~Création, aménagement et gestion d'un Relais de Services Publics~~ de la Maison de Services aux Publics (MSAP)

3/Compétences facultatives

- ~~Tourisme (à retirer)~~
 - o ~~Promotion du Tourisme par le biais de l'office de tourisme.~~
 - o ~~Etude et réalisation d'un Schéma directeur sur le développement qualitatif de l'activité touristique sur le territoire de la communauté de communes.~~

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES

Article 10 : Ressources de la Communauté

Les recettes du Budget de la Communauté de Communes :

A rajouter

- La taxe de séjour.
- Les produits issus d'une prise de participation dans une société.

De plus, il est précisé que cette évolution statutaire a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés par le conseil communautaire du 26 septembre 2016

Le Maire demande à son conseil de se prononcer à son tour sur ladite compétence complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre, 4 abstentions et 4 voix pour

VALIDE les évolutions des compétences de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes telles qu'elles sont mentionnées ci-dessus ainsi que le complément apporté au chapitre des ressources de la communauté ;

Le conseil s'interroge sur l'opportunité de transférer la totalité de la taxe de séjour vers la future SPL (Société Publique Locale) qui aura la compétence du tourisme pour les 2 CDC Beaume Drobie et Pays des Vans en Cévennes. L'accent mis sur la promotion touristique paraît disproportionné par rapport aux désirs des habitants permanents.

Autorisation du conseil pour le maire concernant l'achat de la parcelle B1122 (DE 2016 42)

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis quelques années la commune cherche à acquérir des parcelles à proximité de la mairie. L'opportunité se présente avec la parcelle B1122 à Malarce pour 2 000 €.

Cette parcelle s'avèrerait utile pour les projets à venir.

Il demande donc au conseil l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, l'autorise à l'unanimité à signer tous les documents nécessaires à l'achat de cette parcelle. Plan joint en annexe.

Cette parcelle se situe à côté de l'emplacement actuel de l'ALGECO qui sert actuellement d'entreposage pour les agents techniques. Elle pourrait servir de parking ou d'emplacement pour un bâtiment technique.

Echange partie de la parcelle B736 contre la parcelle B733 (DE 2016 43)

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis quelques années la commune cherche à acquérir des parcelles à proximité de la mairie. Après négociation avec le propriétaire, il serait possible d'échanger une partie de la parcelle B736 de 830 m² située au bord de la route d'accès à la mairie, contre la parcelle B733 de 280 m² qui se situe au-dessus de l'église.

Cette parcelle s'avèrerait utile pour aménager un parking.

Il demande donc au conseil l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cet échange.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, l'autorise à signer à l'unanimité tous les documents nécessaires à l'échange d'une partie de la parcelle B736 contre la parcelle B733. Plan joint en annexe.

Autorisation pour signer une convention liseuse avec la CDC Pays des Vans en Cévennes (DE 2016 44)

Le maire expose au conseil municipal l'acquisition par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes d'une flotte de 7 liseuses destinées à être prêtées aux bibliothèques municipales du réseau de lecture publique et qui bénéficient des ressources numériques de la BDP de l'Ardèche.

La mise à disposition de ces liseuses fait l'objet d'une convention qui précise les modalités de prêt tant auprès des bibliothèques municipales que de leurs usagers.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention de mise à disposition d'une liseuse pour la bibliothèque de Malarce sur La Thines.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal approuve cette convention à 1 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour, et autorise le maire à la signer en son nom.

Certains membres du conseil ne sont pas convaincus de bien fondé d'un tel investissement arguant d'une part qu'une seule liseuse par bibliothèque ce n'est pas assez, et d'autre part qu'il n'est pas nécessaire de proposer un écran supplémentaire aux enfants au détriment du livre papier.

PRODUIT DES CONCESSIONS (DE 2016 45)

Le Maire rappelle que le produit des concessions des 3 cimetières de la commune, à savoir Thines, Malarce et Lafigère, est réparti pour 1/3 au CCAS et pour 2/3 à la commune sur le budget principal. Afin de faciliter l'encaissement de ces produits, le Maire propose que la totalité des recettes soit désormais versée sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter la totalité des produits des concessions des trois cimetières de la commune au budget principal de la commune.

TARIFS GITES 2017 (DE 2016 46)

Le maire explique au conseil municipal les propositions de la commission gîte qui s'est tenue Le 2 novembre 2016 à Thines.

La commission souhaiterait augmenter les tarifs des gîtes pour l'année 2017.

Elle propose :

- de passer la nuit au gîte d'étape de 12 € à 13 €
- de passer la nuit au gîte rural (de 3 places) de 36 € à 40 €

Le conseil municipal, vu les travaux engagés cette année pour rénover les gîtes, et vu les tarifs inchangés depuis 2 ans, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la commission et de passer les nuitées à 13 € pour le gîte d'étape et à 40 € pur le gîte rural à partir de 01.01.2017.

Tarif location salles de la mairie de Malarce et de Thines au 01.01.2017 (DE 2016 47)

Le maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de fixer un tarif pour la location des salles de la mairie de Malarce et de la Mairie de Thines. En effet, il y a régulièrement des demandes et cette utilisation des salles génère des frais divers tels que ménage, chauffage, gaz et électricité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré estime que vu l'utilisation régulière des salles municipales et les frais occasionnés par cette utilisation il serait logique de facturer ces locations.

Il DECIDE :

- de facturer la location des deux salles - Mairie de Thines - Mairie de Malarce - excepté pour les réunions des conseils d'administration et les assemblées générales des associations.
- Il fixe à 25 € la location de chaque salle pour une journée à partir du 01.01.2017. Cette somme sera à verser lors de la remise des clés.

Agents techniques

2 agents techniques sont en arrêt maladie. Le service est donc assuré par un agent aidé par une personne qui effectue son TIG (Travaux d'Intérêt Général) sur la commune 72 heures ont déjà été effectuées, il en reste à peu près autant qui sont mises de côté en cas de besoin (plus gros chantier).

Fauchage

Une réunion doit avoir lieu à Montselgues le 10 novembre entre les élus des 4 communes de l'ancienne CDC qui ont mis en commun le fauchage des voies,

pour étudier le renouvellement de la convention avec Montselgues sachant que pour Malarce des ajustements s'imposent.

Il serait plus souhaitable de faire un passage l'hiver quand l'agent chargé du fauchage est plus disponible, et de garder certaines zones comme Valbelle pour les employés municipaux qui peuvent faire un travail plus soigné avec des débroussailleuses qu'avec l'épareuse.

Voirie

Thinette : L'entreprise Froment commence les travaux sur le mur de soutènement de la route le lundi 7 novembre.

SIVTA ; Nous avons reçu un devis pour la construction de chaussée et le goudronnage de Thinette aux Rentiges d'environ 25 000 € pour 600 m. Ces travaux ne se feront pas avant 2017 voire plus tard.

La Rouvière : Actuellement la priorité est le chemin de la Rouvière. Nous attendons des nouvelles du propriétaire de l'entrée de la route pour faire partir le projet.

Centre de gestion :

Une réunion avait été prévue avec la responsable hygiène et sécurité au travail pour réorganiser le fonctionnement du service technique le 7 novembre.

Vu les deux arrêts maladie en cours, cette réunion a dû être ajournée.

Commission électorale :

La prochaine commission électorale pour mettre à jour les listes pour 2017 est prévue le 18.11.2016.

Géomètre:

Le géomètre doit venir le 18 novembre pour effectuer un métrage des parcelles de Malarce en cours d'acquisition par la commune. Il devra aussi métrer le chemin communal devant l'ALGECO pour qu'il soit cadastré.

Ultérieurement nous devons aussi cadastrer les lieux suivants :

- Parking de Hugon,
- Route du Nozier
- Route du Roussel

Poubelles :

Le service des OM de la CDC nous demande de réaliser des plateformes en béton pour les emplacements des containers d'ordures ménagères.

Des devis vont être demandés. Pour la plate forme de Malarce, il faudra combler avec de la terre pour agrandir l'espace.

Débroussaillage

La DDT a envoyé une invitation pour une réunion pour présenter la législation sur le débroussaillage le lundi 28 novembre à 10h.

Journée pierres sèches

Le vendredi 25 novembre journée info pierres sèches de 9h à 16h30 à la maison du Parc à Jaujac.

Info accompagnement sur le logement

Le vendredi 25 novembre permanence sur la commune de 10h à 12h par le CRIL (Centre de Ressource Itinérante Liées au Logement).

Noël des enfants : mercredi 14.12 l'après-midi

Repas des anciens : Samedi 17:12 à midi

Vœux du Maire : samedi 7 janvier 17h

ADN fibre optique

Le compte rendu du conseil communautaire du 24.10.2016 indique que les communes prises en compte pour la première tranche pour l'installation de la fibre optique seront ; Chambonas, Les Assions, Les Salelles, St Pierre St Jean, et Les Vans. Toutes ces communes ont déjà l'ADSL et le conseil ne comprend pas pourquoi Malarce sur La Thines qui a une des plus mauvaise connexion du territoire n'est pas concernée.

Une conférence des Maires aura lieu le lundi 28 novembre aux Vans en présence d'ADN. Les conseillers iront s'informer à cette occasion.